

Les objectifs de la commission

- ▶ Assurer un travail de prévention et d'accompagnement qui permette à chacun, malgré une mobilité contrainte, de poursuivre une activité professionnelle choisie tout en préservant l'efficacité des organisations
- ▶ Rechercher des solutions partagées entre plusieurs employeurs publics et acteurs ressources de la fonction publique
- ▶ Favoriser une gestion par les compétences et permettre aux employeurs d'accéder à un vivier élargi de candidats
- ▶ Faciliter les parcours professionnels dans un périmètre élargi aux 3 versants de la Fonction publique sur un bassin d'emploi

Notre ambition

Mieux faire connaître l'existence de notre commission mobilité inter-fonction publique, toujours mieux accompagner les agents dans le cadre d'une mobilité :

- en leur faisant connaître la multitude de métiers de la fonction publique,
- en développant les terrains de stages et immersions

Commission de mobilité inter-fonction publique

**Pour élargir
le champ
des possibles**

Le maintien dans l'emploi des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) et/ou inaptes à leurs fonctions dans les trois versants de la fonction publique (État, territoriale et hospitalière) constitue un enjeu majeur de la politique des ressources humaines des employeurs publics.

Des solutions innovantes en matière de gestion des inaptitudes et des repositionnements professionnels doivent être imaginées et mises en œuvre. La création d'une commission de mobilité inter-fonction publique peut faire partie de ces solutions innovantes. **Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement des agents dans un parcours de reconversion professionnelle et de mobilité inter-fonction publique pour raison de santé.**

Les moyens et outils à disposition

Les membres de la commission ont élaboré une procédure d'accompagnement structurée et un ensemble de documents permettant la formalisation de cet accompagnement (convention de stage, évaluation, enquêtes métiers, tableau de suivi des postes à pourvoir...).

La commission se réunit chaque trimestre selon un calendrier établi en amont.

En réunion **les référents handicap et/ou acteurs de l'accompagnement** échangent sur les dossiers des agents prêts à être repositionnés et les postes ouverts à recrutement au sein des différentes

structures pour envisager une mobilité inter-fonction publique.

De nombreux stages d'immersion permettent de préciser les projets professionnels des agents engagés dans un processus de reconversion professionnelle pour raison de santé.»

Un exemple d'accompagnement par la commission



Voici Christian ! Il a 44 ans, enseigne les sciences dans une université et aime beaucoup son métier.

Malheureusement, des problèmes de santé l'ont conduit à un arrêt maladie long de 2 ans, à l'issue duquel il a été déclaré inapte aux fonctions de son poste. C'est toute sa vie professionnelle qui est remise en question !

Il prend rendez-vous avec le référent handicap de sa structure pour envisager un nouveau projet professionnel, compatible avec ses aspirations et ses contre-indications médicales. A l'issue de plusieurs échanges, son référent handicap lui propose de présenter sa situation lors

d'une réunion de suivi de la commission mobilité inter-fonctions publiques afin d'élargir son champ des possibles.

Les portes de la fonction publique territoriale s'ouvrent alors à Christian qui réalise plusieurs stages grâce à la mobilisation des membres de la commission... et valide ainsi son nouveau projet professionnel : devenir agent bibliothécaire ! Il reprend confiance en lui et en ses capacités à mener une vie professionnelle épanouie : c'est donc plein d'entrain qu'il entreprend une formation adaptée et décroche un poste dans une bibliothèque non loin de chez lui.

Elargir le champ des possibles, redonner confiance et réfléchir ensemble, c'est ça la force d'une commission mobilité inter-fonction publique !

